

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 29 JANVIER 2025**

Le 29 janvier 2025 à 17h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 17 janvier 2025, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Madame Nadège AZZAZ, Présidente par intérim de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Jean-Didier BERGER, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Jean-François COUET à Zaneta WOZNIAK.

Était absente excusée : Malika BELARBI.

Était absent excusé avec voix consultative : Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Nomination d'un nouveau Vice-Président.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2025
DÉLIBÉRATION

Objet : Nomination du Vice-président.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n° 2008-556 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,

Vu la délibération n°35/2017 du 20 décembre 2017, actant le rattachement de l'Office au Territoire Vallée Sud - Grand Paris,

Considérant qu'en application de l'ordonnance n° 2007 – 137 du 1^{er} février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat (OPH) et du décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des OPH, selon l'article R. 421-12 du décret :

« Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration confère à un membre du Bureau le titre de Vice-président. Le Vice-président assiste le Président dans ses fonctions et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement ».

Considérant que le Président du Conseil d'Administration propose la candidature de Madame Nadège AZZAZ, membre du Bureau, pour le poste de Vice-président,

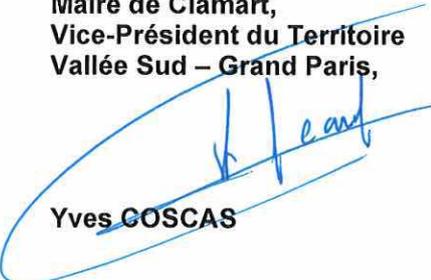
Entendu l'exposé du Président,

Après avoir voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

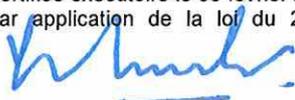
Valide, par scrutin public, la nomination de Madame Nadège AZZAZ, au poste de Vice-présidente de l'OPH « Vallée Sud Habitat ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**


Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 03 février 2025
Reçue en Préfecture le 03 février 2025
Certifiée exécutoire le 03 février 2025
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Yann CHEVALIER
Directeur Général